

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE L'ISLET

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tenue le **3 octobre 2023**, à 19 h 30, à la salle communautaire située au 1038, route de la Seigneurie, à Saint-Roch-des-Aulnaies.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Madame Roxane Martine Coutu

Siège #2 - Monsieur Gérald Bérard

Siège #3 - Madame Sylvie Tremblay

Siège #4 - Monsieur Henri Guimont

Siège #5 - Monsieur Gervais Pelletier

Siège #6 - Monsieur Claude Hudon

Sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur André Simard.

Monsieur Stève Dionne, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2023-10-153

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Un membre du Conseil propose l'ajout d'un point à la section varia : 16.01 - Motion de félicitations et de remerciements aux organisateurs, artistes et bénévoles des Journées de la culture 2023.

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Tremblay et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 5 septembre 2023

4 - RÉGLEMENTATION

4.1 - Adoption du Règlement no. 371-2023 modifiant le règlement no. 307-2016 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

- 5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
 - 5.1 - Approbation des comptes payés au cours du mois de septembre 2023
 - 5.2 - Approbation des comptes du mois d'octobre 2023
- 6 - CORRESPONDANCE
 - 6.1 - Appui et contribution financière - Semaine du patrimoine de Saint-Roch-des-Aulnaies 2024
 - 6.2 - Contribution financière - L'Arc-en-ciel du Cœur du Kamouraska
- 7 - DOSSIERS DE LA MUNICIPALITÉ
 - 7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard
 - 7.2 - Mandat pour compléter l'étude de pertinence d'un regroupement municipal dans le secteur nord de la MRC de L'Islet
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE
 - 8.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon
- 9 - VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon
 - 9.2 - Autorisation d'une dépense pour l'acquisition de ponceaux - chemin du Vieux-Fronteau Est
- 10 - RESSOURCES IMMOBILIÈRES ET MATÉRIELLES
 - 10.1 - Point d'information - Monsieur Gervais Pelletier
 - 10.2 - Autorisation d'une dépense pour l'octroi d'un contrat de services professionnels de gestionnaire de projet pour la future patinoire
 - 10.3 - Autorisation pour l'octroi d'un contrat de services professionnels en architecture pour l'élaboration du design préliminaire et l'étude de faisabilité de la nouvelle patinoire avec préau
- 11 - ENVIRONNEMENT ET URBANISME
 - 11.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu
- 12 - FAMILLE, AÎNÉS ET ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES
 - 12.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard
- 13 - CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME
 - 13.1 - Point d'information - Madame Sylvie Tremblay
- 14 - SPORTS ET LOISIRS
 - 14.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu et monsieur Henri Guimont
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - VARIA
 - 16.1 - Motion de félicitations et de remerciements aux organisateurs, artistes et bénévoles des Journées de la culture 2023
- 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-10-154

3.1 - Séance ordinaire du 5 septembre 2023

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 septembre 2023, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5

septembre 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

4 - RÈGLEMENTATION

2023-10-155

4.1 - Adoption du Règlement no. 371-2023 modifiant le règlement no. 307-2016 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

ATTENDU les modifications réglementaires édictées le 6 septembre 2023 par le gouvernement du Québec afin de rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52 \$/mois par numéro de téléphone à compter du 1er janvier 2024, et de mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle de ce montant qui sera applicable au 1er janvier de chaque année à compter de 2025 ;

ATTENDU QUE le *Règlement no. 307-2016 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1* requiert donc d'être modifié et mis à jour en ce sens ;

ATTENDU QUE l'adoption du présent règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement, qu'il ne peut être adopté avant le 28 septembre 2023 ni après le 10 novembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité que le présent règlement, portant le numéro 371-2023 et intitulé Règlement modifiant le règlement no. 307-2016 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1, soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit : voir texte complet au registre des règlements.

Adopté à l'unanimité.

5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2023-10-156

5.1 - Approbation des comptes payés au cours du mois de septembre 2023

Il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes qui ont été payés au cours du mois de septembre 2023 pour un montant de

33	654,32	\$.
----	--------	-----

Adopté à l'unanimité.

2023-10-157

5.2 - Approbation des comptes du mois d'octobre 2023

Il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois d'octobre 2023, pour un montant de 376 923,07 \$.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

6 - CORRESPONDANCE

2023-10-158

6.1 - Appui et contribution financière - Semaine du patrimoine de Saint-Roch-des-Aulnaies 2024

Le Comité citoyen organisateur de la Semaine du patrimoine de Saint-Roch-des-Aulnaies demande à la Municipalité de réitérer son appui pour l'édition 2024 de

cette activité en complétant le formulaire de confirmation de Patrimoine Canada et en confirmant également le montant de l'aide financière accordée.

ATTENDU QUE le Comité citoyen organisateur de l'activité *Semaine du patrimoine de Saint-Roch-des-Aulnaies* entend déposer une demande de soutien financier à Patrimoine Canada dans le volet Festivals locaux;

ATTENDU QUE pour ce faire, le Comité citoyen a besoin d'obtenir un appui de la Municipalité, confirmant notamment le montant de l'aide financière accordée par celle-ci pour l'organisation et la tenue de l'édition 2024 de la *Semaine du patrimoine de Saint-Roch-des-Aulnaies*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Henri Guimont et résolu à l'unanimité d'appuyer le Comité citoyen organisateur de l'activité *Semaine du patrimoine de Saint-Roch-des-Aulnaies* pour l'édition 2024 de cet événement, et de lui accorder une aide financière à la hauteur de 2 500 \$.

Adopté à l'unanimité.

2023-10-159

6.2 - Contribution financière - L'Arc-en-ciel du Cœur du Kamouraska

ATTENDU QUE l'organisme à but non lucratif L'Arc-en-ciel du Cœur du Kamouraska a pour mission d'offrir des services en matière de prévention et de réadaptation des maladies cardiovasculaires et métaboliques à la population du Kamouraska et des environs, et ce depuis plus de 30 ans;

ATTENDU QUE L'Arc-en-ciel du Cœur du Kamouraska fait appel à la générosité des municipalités dans le cadre de sa campagne annuelle de financement 2023-2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Tremblay et résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 50 \$ à l'organisme L'Arc-en-ciel du Cœur du Kamouraska dans le cadre de sa campagne annuelle de financement 2023-2024.

Adopté à l'unanimité.

7 - DOSSIERS DE LA MUNICIPALITÉ

7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard

Monsieur André Simard explique que le nouveau directeur général de la MRC de L'Islet est entré en fonction la semaine dernière, il s'agit de monsieur Frédéric Corneau. Il remercie aussi les membres du Conseil et du personnel de la Municipalité qui ont été présents dimanche à l'occasion du premier déjeuner des Chevaliers de Colomb et au cours duquel il a été invité à prononcer une courte allocution sur deux sujets : les études en cours portant sur les possibles projets de regroupements du côté du secteur nord de L'Islet et du côté du secteur de La Pocatière, et sur les projets de la Municipalité présentés publiquement le 1er juin dernier concernant le développement du parc municipal et du secteur de la rue du Parc.

Monsieur Simard partage aussi quelques informations au sujet d'une rencontre qui s'est déroulée la semaine dernière entre les membres du Conseil et un groupe de citoyens du secteur de l'Anse-des-Marins et de l'Anse-St-Roch concernant une demande de municipalisation de ces chemins. Après présentation des défis et des difficultés qu'un tel projet rencontrerait pour la mise aux normes de tels chemins (cessions de terrain pour élargir les emprises, autorisations requises à la CPTAQ, etc.), et après échanges et discussion, cette demande est apparue moins pertinente. À la demande du groupe de citoyens présents, la Municipalité s'est toutefois engagée à étudier l'hypothèse d'une formule d'aide pour l'entretien et le déneigement de tous les chemins privés de même nature, comme le prévoit une disposition de la *Loi sur les compétences municipales* et comme cela existe dans un certain nombre d'autres municipalités.

7.2 - Mandat pour compléter l'étude de pertinence d'un regroupement municipal dans le secteur nord de la MRC de L'Islet

ATTENDU la résolution no. 2021-05-93 adoptée le 4 mai 2021 concernant l'étude de pertinence d'un regroupement municipal dans le secteur nord de la MRC de L'Islet;

ATTENDU QUE la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a présenté et déposé aux représentants des municipalités participantes, le 26 mai 2023, l'étude d'opportunité du regroupement municipal en question, et que la production de ce document correspond à la première des quatre étapes d'une telle démarche;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Louise, au début de l'été 2023, a informé les autres municipalités partenaires du projet de sa décision de quitter le groupe et de se retirer dudit projet;

ATTENDU QUE, d'un commun accord, les municipalités de L'Islet, de Saint-Jean-Port-Joli, de Saint-Roch-des-Aulnaies et de Saint-Aubert ont décidé quant à elles de poursuivre la démarche et de compléter l'étape qui consiste désormais à procéder à l'élaboration conjointe d'une proposition concernant la nouvelle municipalité regroupée, en donnant un mandat à une firme professionnelle externe pour l'animation, la préparation et le montage de ladite proposition;

ATTENDU QUE la firme *ID Territoires* a été approchée et invitée à déposer une offre de services professionnels pour ledit mandat, ce qui a été fait et présenté aux maires des municipalités participantes le 21 septembre 2023;

ATTENDU QU'une aide financière pouvant représenter jusqu'à 50 % des coûts du mandat en question est disponible auprès du MAMH dans le cadre de la partie 1 du *Programme d'aide financière au regroupement municipal* (PAFREM);

ATTENDU QUE les quatre municipalités participantes s'entendent pour mandater la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies pour, en leur nom, déposer la demande d'aide financière au MAMH, gérer la subvention du projet pour le groupe et passer le contrat de services professionnels avec la firme retenue pour le mandat d'animation, de préparation et de montage de la proposition de nouvelle municipalité regroupée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité :

- **DE** déposer une demande d'aide financière au MAMH dans le cadre du programme PAFREM, au nom des municipalités participantes que sont L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Aubert et Saint-Roch-des-Aulnaies, afin de poursuivre la démarche et de compléter l'étape qui consiste à procéder à l'élaboration conjointe d'une proposition concernant la nouvelle municipalité regroupée, en donnant un mandat à une firme professionnelle externe pour l'animation, la préparation et le montage de ladite proposition;
- **DE** passer un contrat de services professionnels avec la firme *ID Territoires*, au nom des municipalités participantes que sont L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Aubert et Saint-Roch-des-Aulnaies, pour l'animation, la préparation et le montage de ladite proposition de nouvelle municipalité regroupée, au montant demandé dans l'offre de service déposée aux maires des municipalités participantes le 21 septembre 2023, soit : 30 188 \$, avant taxes;
- **D'**autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents et effets nécessaires à la réalisation de ce projet, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies;
- **ET DE** rappeler que cette étape d'élaboration conjointe d'une proposition concernant la nouvelle municipalité regroupée, lorsque celle-ci aura été complétée, soit déposée et présentée aux Conseils des municipalités

participantes pour analyse et décision quant aux suites à donner aux conclusions et recommandations de cette proposition.

Adoptée à l'unanimité.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon

Rien à signaler.

9 - VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

9.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon

Monsieur Claude Hudon explique qu'une demande a été déposée à Hydro-Québec pour l'installation d'un luminaire de rue dans la courbe, très sombre et assez dangereuse, située face au 210, route de la Seigneurie dans le bas de la municipalité (une collision automobile grave, heureusement sans conséquences funestes, s'y est produite encore au printemps dernier). Il explique aussi que les travaux de construction du nouveau pont sur le chemin du Vieux-Fronteau Ouest seront bientôt terminés et que cette voie pourra être réouverte au cours des prochaines semaines.

2023-10-161

9.2 - Autorisation d'une dépense pour l'acquisition de ponceaux - chemin du Vieux-Fronteau Est

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à l'acquisition de ponceaux afin de compléter des travaux de voirie et de drainage dans le chemin du Vieux-Fronteau Est;

ATTENDU QUE l'acquisition de ces ponceaux représente un achat dont le montant total s'élève à 7 162,00 \$, avant taxes, et que l'article 3.1 du *Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire* (no. 204-2007) prévoit qu'une dépense supérieure à 5 001,00 \$ doit être autorisée par le Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'autoriser l'acquisition de ponceaux afin de compléter des travaux de voirie et de drainage dans le chemin du Vieux-Fronteau Est auprès de l'entreprise *JM Turcotte Ltée* de Trois-Pistoles, pour un montant de 7 162,00 \$, avant taxes.

Adopté à l'unanimité.

10 - RESSOURCES IMMOBILIÈRES ET MATÉRIELLES

10.1 - Point d'information - Monsieur Gervais Pelletier

Monsieur Gervais Pelletier partage quelques informations au sujet de l'avancement des travaux au garage municipal et à la mairie (perçement d'une porte donnant sur le sous-sol, à l'arrière). On mentionne également que les travaux reprendront incessamment pour compléter l'aménagement du 2^e étage de l'édifice de la bibliothèque municipale.

2023-10-162

10.2 - Autorisation d'une dépense pour l'octroi d'un contrat de services professionnels de gestionnaire de projet pour la future patinoire

ATTENDU QUE la Municipalité a fait réaliser en 2022-2023 un *Plan directeur d'aménagement et de développement du parc municipal et du secteur de la rue du Parc*, document de planification qui a fait l'objet d'une présentation publique le 1^{er} juin dernier et qui identifie comme premier projet à mettre en branle la construction d'une nouvelle patinoire afin de remplacer la précédente, de plus en

plus dégradée et difficile à glacer désormais, et qui serait idéalement et éventuellement dotée d'un préau;

ATTENDU l'état d'avancement du dossier d'échange de terrains entre le Centre de services scolaires de Kamouraska/Rivière-du-Loup (CSS-K.-RdL.) et la Municipalité, et qui permettra à cette dernière, à terme, de devenir propriétaire du fond de terrain sur lequel se trouve l'actuelle patinoire et sur lequel serait construit la nouvelle;

ATTENDU QU'un tel projet est admissible à des aides financières gouvernementales, dans le cadre de programmes tels que le *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA) volet 1 du ministère de l'Éducation (MEQ) par exemple;

ATTENDU QUE la préparation et la documentation de telles demandes d'aide financière requièrent l'octroi d'un contrat de services professionnels pour un gestionnaire de projet dont le mandat est d'obtenir un design préliminaire d'architecte et de réaliser, sur cette base, une étude de faisabilité pour l'estimation des coûts de projet afin de compléter avec les meilleures chances de succès les diverses demandes de subventions visées;

ATTENDU l'offre de services professionnels déposée à la Municipalité par la firme *Équipe Progressio* de Rivière-du-Loup le 5 septembre 2023;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels pour un mandat de gestionnaire de projet pour les demandes d'aide financière relatives au projet de construction d'une nouvelle patinoire s'élèvent à un montant de 5 645,20 \$ avant taxes, et que l'article 3.1 du *Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire* (no. 204-2007) prévoit qu'une dépense supérieure à 5 001,00 \$ doit être autorisée par le Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité d'octroyer un contrat de services professionnels pour un mandat de gestionnaire de projet pour les demandes d'aide financière relatives au projet de construction d'une nouvelle patinoire, à la firme *Équipe Progressio* de Rivière-du-Loup, pour un montant total avant taxes de 5 645,20 \$.

Adopté à l'unanimité.

2023-10-163

10.3 - Autorisation pour l'octroi d'un contrat de services professionnels en architecture pour l'élaboration du design préliminaire et l'étude de faisabilité de la nouvelle patinoire avec préau

ATTENDU QUE la Municipalité désire maintenir, voire bonifier, son offre de service en matière de sports et loisirs, en améliorant ses infrastructures récréatives;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait réaliser en 2022-2023 un *Plan directeur d'aménagement et de développement du parc municipal et du secteur de la rue du Parc*, document de planification qui a fait l'objet d'une présentation publique le 1er juin dernier et qui identifie comme premier projet à mettre en branle la construction d'une nouvelle patinoire afin de remplacer la précédente, de plus en plus dégradée et difficile à glacer désormais, et qui serait idéalement et éventuellement dotée d'un préau;

ATTENDU QU'un tel projet est admissible à des aides financières gouvernementales, dans le cadre de programmes tels que le *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA) volet 1 du ministère de l'Éducation (MEQ) par exemple;

ATTENDU QUE la préparation et la documentation de telles demandes d'aide financière requièrent l'octroi d'un contrat de services professionnels en architecture pour l'élaboration du design préliminaire et la réalisation d'une étude

de faisabilité pour l'estimation des coûts de projet afin de compléter avec les meilleures chances de succès les diverses demandes de subventions visées;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à cinq demandes d'offre de services et a reçu les propositions suivantes :

- Daniel Dumont Architecte : *désistement car non disponible*
- Atelier Guy Architectes : 34 820,00\$ + taxes
- LDA Architectes : *désistement car non disponible*
- CG Architecte : 14 000,00\$ + taxes
- SB Architecte : 16 685,00\$ + taxes

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'analyse de toutes les offres reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un contrat de services professionnels en architecture pour l'élaboration du design préliminaire et l'étude de faisabilité d'une nouvelle patinoire avec préau à la firme *CG Architecte* de Saint-Jean-Port-Joli, pour un montant total avant taxes de 14 000,00 \$;

ET D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer le contrat et tout autre document afférent à cet octroi.

Adopté à l'unanimité.

11 - ENVIRONNEMENT ET URBANISME

11.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu

Rien à signaler.

12 - FAMILLE, AÎNÉS ET ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES

12.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard

Monsieur Gérald Bérard partage quelques informations au sujet des démarches effectuées au cours des dernières semaines auprès des divers comités et organismes de Saint-Roch-des-Aulnaies en vue de l'organisation, en novembre, d'une activité de reconnaissance des bénévoles et du bénévolat.

13 - CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

13.1 - Point d'information - Madame Sylvie Tremblay

Rien à signaler.

14 - SPORTS ET LOISIRS

14.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu et monsieur Henri Guimont

Madame Roxane Martine Coutu explique que les dossiers en matière de sports et de loisirs seront désormais partagés entre elle et le nouveau conseiller, monsieur Henri Guimont. Elle partage aussi quelques informations au sujet de la reprise, cet automne, des activités conjointes de la bibliothèque municipale et de l'école primaire de Saint-Roch, sur le modèle de ce qui a été réalisé avec succès l'hiver et le printemps derniers. Finalement, elle explique qu'une activité pour les jeunes sera organisée au local des loisirs à l'Halloween et que tous les détails seront communiqués dans le prochain bulletin *Le Jaseur* et sur la page Facebook de la Municipalité.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne questionne les membres du Conseil au sujet des projets de regroupement présentement à l'étude, tant du côté ouest qu'à l'est, et exprime ses inquiétudes à ce sujet, notamment ses craintes concernant la question du sentiment d'appartenance et de l'identité propre des Aulnois. Monsieur André Simard rappelle les raisons et les motivations du Conseil à l'origine de ces initiatives (ex.: enjeux de main-d'oeuvre, soucis d'efficacité administrative, collaborations intermunicipales, etc.) et explique qu'une fois les deux études complétées, celles-ci feront l'objet de communications et de présentations publiques (en 2024-2025). En terminant, il explique aussi qu'aucune décision de cette importance ne pourra être prise par le Conseil municipal sans une consultation de la population, dans le cadre par exemple d'un référendum synchronisé avec les prochaines élections municipales en novembre 2025.

16 - VARIA

2023-10-164

16.1 - Motion de félicitations et de remerciements aux organisateurs, artistes et bénévoles des Journées de la culture 2023

ATTENDU le franc succès de participation des Journées de la Culture à Saint-Roch-des-Aulnaies qui se sont déroulées les 30 septembre et 1^{er} octobre 2023;

ATTENDU QUE les activités en question rencontrent les objectifs de la *Politique de la culture et du patrimoine de Saint-Roch-des-Aulnaies*;

ATTENDU QUE ces événements incontournables ont été rendus possibles grâce à la générosité et au dévouement des organisateurs, artistes et bénévoles impliqués;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de vives félicitations et de chaleureux remerciements à :

- Madame Diane Renaud, Comité de la culture et du patrimoine (CCP);
- Madame Francine Thibault, bénévole
- Mesdames Sophie Lambert, artiste peintre, et Giorgia Volpe, artiste multidisciplinaire;
- Et la Corporation touristique de la Seigneurie des Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

2023-10-165

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 40.

Adopté à l'unanimité.

André Simard, maire

Stève Dionne, dir. gén. & gref.-trés.